VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE



# COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022

Le vingt et un avril deux mille vingt-deux à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M Stéphane CARTEADO, M. Jean-Jules MORTEO, Mme Marie BEAUMELOU, M. Pascal VAUZELLE, Mme Sophie MOUQUET, Mme Audrey MAZUREK, M Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFÉ, Mme Alexandra MARGUERITE, M François-Xavier DUBROUS, Mme Marina LOOS, M Nicolas LHERBIER, Thierry JOUÉ, M Priam PUCA, Mme Ermelinda AMEAO, M. Fabien PIVETTE, Mme Ilda FELICIDADE, Mme Corinne VASSEUR, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT, M. Albert ALFANDARI, Christian MIGLIAVACCA, Mme Christine VISINE.

**Absent(e)s excusé(e)s** : M. Didier VAUCHEL pouvoir à M. Jean-Jules MORTEO
Mme Valérie COLAROSSI pouvoir à Mme Audrey MAZUREK
M. Arnaud DUBOIS pouvoir à M. Abdel BABACI
Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Sophie MOUQUET
Mme Sophie LEVASSEUR pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

**Absente non excusée** : Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance** : M. Fabien PIVETTE

**Installation du nouveau conseiller municipal,**

Madame FELICIDADE Ilda a été installée dans ses fonctions de conseillère municipale suite à la démission de Madame BAUDE Nathalie de son mandat de conseillère municipale et Adjointe.

**Le procès-verbal de la séance du 17 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.**

## DECISIONS MUNICIPALES

**Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales- Rapporteur Monsieur le Maire.**

**N° 20222302DEC07** : A l'issue des 60 mois de location avec option d'achat avec la société DIAC du véhicule RENAULT KANGOO, la commune achète pour un montant de 1 578,16 HT soit 1 894,99€ TTC le véhicule.

**N°20221803DEC08** : Recours au service d'un avocat Maître Pierre BLARD, membre du Cabinet BVK Avocats Associés, Post Office Building, 8 avenue de Paris 78000 Versailles, afin de représenter la commune dans le litige qui oppose Mme Martine LEROY avec la commune.

**N°20222803DEC09** : Proposition de contrat de mission d'assistance à la maitrise d'ouvrage pour l'élaboration du prochain marché d'entretien de l'éclairage public, contrat formulée par la société INTEGRALE ENVIRONNEMENT 34 rue Lucien GIRARD BOISSEAU 95380 PUISEUX EN FRANCE, pour une redevance annuelle du contrat s'élève à la somme de 7 500,00 € HT soit 9 000,00 € TTC.

**N° 20223103DEC10** : Transfert du contrat nous liant à ORANGE à TOTEM France, filiale du groupe ORANGE depuis le 1er novembre 2021 sans modification des conditions contractuelles

## DELIBERATION

## AFFAIRES GENERALES

**Objet de la délibération : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire suite à la démission du 8ème adjoint**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Maintien** le nombre d'Adjoints à 8 conformément à la délibération n° 2021302-01 du 13 Février 2021 et confirme que le nouvel Adjoint prendra le rang de l'Adjoint démissionnaire et que son indemnité est fixée à 21,33%.

**Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire**

Madame Rolande REBYFFÉ est élue à la majorité des suffrages exprimés 8ème Adjointe au Maire.

**Objet de la délibération : Indemnité à un conseiller municipal : Modification du tableau Indemnités Maire et Adjoints**

Monsieur le Maire ayant décidé de désigner Monsieur Thierry JOUÉ, conseiller municipal délégué.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Adopte** le nouveau tableau des indemnités des Elus à compter du 1er Mai 2022.

**Objet de la délibération : Conseil d'Administration du CCAS : renouvellement intégral des membres élus**

Dans la mesure où il ne reste pas de candidats sur la liste commune, l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et de la Famille impose de renouveler l'intégralité des administrateurs élus. Une seule liste ayant été constituée, celle-ci est donc élue à savoir : Mme Rolande REBYFFÉ, M. Nicolas LHERBIER, M. Thierry JOUÉ, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Nathalie JULIAT.

**Objet de la délibération : Désignation de l'élu remplaçant au sein des commissions municipales :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Désigne** dans les différentes commissions :

- Urbanisme, travaux, voirie, assainissement, environnement et sécurité : Monsieur Priam PUCA
- Jeunesse, vie associative, animations locales et culture : Madame Ilda FELICIDADE
- Affaires sociales, logement et service aux personnes âgées : Madame Ermelinda AMEAO

**Objet de la délibération : Désignation du délégué de la ville au sein de syndicats intercommunaux et autres organismes extérieurs**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Désigne** dans les différents organismes :

- Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise : Monsieur Thierry JOUÉ
- Conseil d'administration de l'association loisirs et culture : Monsieur Thierry JOUÉ
- Centre national d'action sociale pour le personnel communal (CNAS) : Madame Rolande REBYFFÉ
- Association mieux vivre (ASIMPAD) : Madame Stéphanie LAFINE

## AFFAIRES GENERALES

**Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) Ville**

Depuis le changement de nomenclature décidé par la ville de Champagne-sur-Oise, l'application de la M57 est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. Ce changement amène la commune à voter un Compte Financier Unique (CFU) en remplacement du compte de gestion et du compte administratif antérieurement votés.
Le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil avant le vote,

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Jules MORTEO, après en avoir délibéré à l'unanimité, (7 ABSTENTIONS, Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE).**

**Approuve** le Compte Financier Unique (CFU) 2021 de la ville de Champagne sur Oise arrêté comme suit :

**Objet de la délibération : Bilan acquisition/cession immobilière pour 2021**

L'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales fait obligation d'établir un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, ce dernier devant être annexé au Compte Administratif de la Commune aujourd'hui Compte Financier Unique.
Pour l'année 2021, ce bilan se présente de la façon suivante :

**Acquisitions immobilières :**

Biens cadastrés section AD n°158 et n°159, situés 13, rue Jules Picard, à Champagne-sur-Oise (95660) d'une superficie de 1.566 m$^2$, au prix de sept cent quatre vingt cinq mille euros (785 000 €),

Biens cadastrés section AD n° 74 et n° 75 situés au lieu-dit Centre, à Champagne-sur-Oise (95660), d'une superficie de 2 257m$^2$ au prix de seize mille euros (16.000€)

**Cession**

Cession d'un bien communal - parcelle AD 14 - 2 place Montigny à Champagne-sur-Oise (95660) d'une superficie de 510m$^2$ au prix de cent soixante-huit mille neuf cent euros (168 900€).
**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, (7 ABSTENTIONS, Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE).**

**Prend acte de ce bilan.**

**Objet de la délibération : Approbation du compte de gestion Assainissement 2021**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (7 ABSTENTIONS, Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE).**

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 du budget assainissement, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Objet de la délibération : Approbation du compte administratif Budget annexe Assainissement 2021**

Le Maire s'étant retiré de la salle du Conseil avant le vote,

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Jules MORTEO, après en avoir délibéré à l'unanimité, (7 ABSTENTIONS, Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE).**

**Constate** que le résultat d'exécution du compte administratif 2021du budget assainissement de la ville de Champagne-sur-Oise fait apparaître en section de fonctionnement un solde excédentaire de 883 668,04€ et un solde excédentaire d'investissement de 572 988,76€ € soit un résultat de clôture excédentaire de 1 456 656,80€.

**Objet de la délibération : Clé de répartition de l'actif sur les différentes communes membres du SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise)**

Les communes sortantes du SIMVVO (Parmain, Presles et Champagne s/o) ont droit à récupérer une partie de l'actif du syndicat, en date du 31 décembre 2019, à proportion de leur part dans celui-ci. Cette clé de répartition doit être adoptée à l'unanimité par chacune des communes sortantes ainsi que par le syndicat lui-même,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**,

**Approuve** la clé de répartition de l'actif sur les différentes communes membres du SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise) selon la répartition de la proposition n° 2 soit sur la somme de 192 478,28 €.
**Précise** que le SIMVVO devra effectuer le calcul de la clé de répartition en fonction du nombre moyen d'élèves sur une durée de 10 ans et non 5 ans prévue initialement.
**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet de la délibération : Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2022 au titre de la DETR pour la mise en accessibilité des 17 établissements recevant du public**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** la demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité des 17 équipements communaux recevant du public au taux maximal.

**Objet de la délibération : Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2022 au titre de la DSIL pour la mise en accessibilité des 17 établissements recevant du public**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** la demande de subvention DETR pour la mise en accessibilité des 17 équipements communaux recevant du public au taux maximal.

**Objet de la délibération : Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2022 au titre de la DSIL pour la réalisation d'un espace de stationnement au 13 rue Jules Picard**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** la demande de subvention DSIL pour réaliser les travaux d'aménagement d'un espace de stationnement au taux maximal.

**Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la rénovation des courts de tennis**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** la demande de subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour réaliser les travaux de rénovation des courts de tennis au taux maximal.

## URBANISME

**Objet de la délibération : Acquisition des parcelles cadastrées n° AD 71- 72- 96 appartenant à Madame DELASSEAUX**

Madame DELASSEAUX, propriétaire des parcelles AD71-72-96 (3121 m2) a proposé à la commune d'acquérir ses biens pour 250 000€ net vendeur. Ces parcelles étant situées en zone 1AUE du PLU ont vocation à accueillir des équipements publics. La commune ayant le projet de réaliser dans ce secteur un nouveau groupe scolaire maternel et primaire, la collectivité a répondu favorablement à cette proposition financière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés, (7 CONTRE, Mme Corinne VASSEUR et son pouvoir, M. Philippe SCHOEFFEL, Mme Nathalie JULIAT, M. Christian MIGLIAVACCA, M. Albert ALFANDARI, Mme Christine VISINE).**

**Décide** d'acquérir ces parcelles à 250 000€ net vendeur ; précise que les frais afférents seront à la charge de la commune ; donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son adjoint délégué pour procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Renouvellement des 3 conventions d'objectifs et de financement avec la CAF pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** le renouvellement des 3 conventions avec la CAF pour l'année 2022.

**Objet de la délibération : Tarifs modulés du séjour été du centre de loisirs et club ados 2022**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve** les participations familiales/enfant du séjour été du CLSH pour la période du 11 au 15 Juillet 2022.

**Objet de la délibération : Création de poste chargé de communication -modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Modification des cadres d'emplois afférents au poste de chargé de communication du fait du recrutement d'un agent de catégorie C :
Poste à créer : 1 poste de chargé de communication, ouvert aux cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative à compter du 1er mai 2022.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** de créer :
- 1 poste de chargé de communication, ouvert aux cadres d'emplois de catégorie B et C de la filière administrative.

**Accepte** la modification ainsi proposée du tableau des effectifs,

## Objet de la délibération : Recrutement accroissement temporaire filière administrative

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide** le recrutement de 2 agents contractuels en référence au grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum allant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 inclus.

## Objet de la délibération : Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins liés au remplacement de fonctionnaires indisponibles

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Autorise** le Maire à recruter du personnel contractuel durant l'année 2022 dans les conditions fixées par l'article L332-6 du Code Général de la Fonction Publique, à chaque fois que cela est nécessaire pour garantir la continuité du fonctionnement des services.

## Objet de la délibération : Recrutement d'agents non titulaires pour les besoins liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,**
**Approuve** la création des emplois saisonniers pour les congés scolaires 2022, conformément au tableau ci- après :

| SECTEUR D'ACTIVITE<br><br>GRADE | NBRE MAXI PAR PERIODE | VACANCES SCOLAIRES 2022 | REMUNERATION | TEMPS EMPLOI |
|---|---|---|---|---|
| CENTRE DE LOISIRS ET CLUB ADOS<br><br>Adjoint d'animation | 12 agents (juillet et août) | Hiver et printemps<br>Eté<br>Toussaint et Noël | IB 367 (sans BAFA)<br>IB 378 (avec BAFA) | De 1 jour au TC |
| SERVICE TECHNIQUE<br><br>Adjoint technique | 1 agent en mai / juin et septembre<br>2 agents en juillet et août | Juin – juillet – août et septembre | IB 367 | TC |

## Objet de la délibération : Création d'un comité social territorial

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Décide** :

**Décide** la création d'un comité social territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité de Champagne-sur-Oise.

**Place** ce comité social territorial auprès de la commune de Champagne-sur-Oise.

**Informe** Monsieur le Président du Centre de gestion de la Grande Couronne de la création de ce comité social territorial.

**Objet de la délibération : Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**Fixe** le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),

**Décide** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

**Décide** le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 08

Le Maire,

Stéphane CARTEADO